

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département du Tarn

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PUYGOUZON

Séance du 23 juin 2025

Nombre de membres :

Afférents au conseil municipal : 27.

En exercice : 27.

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-trois juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur DUFOUR, Maire.

Qui ont pris part à la délibération : 24.

Date de la convocation : 16/06/2025

Présents : M. DUFOUR Thierry (Procuration de M. De LAGARDE Vincent), MME CONDOMINES MAUREL Nadine (Procuration de MME TAMBORINI Christine), M. BOUCHON Christophe, MME BOUSQUET Audrey (Procuration de MME LAGHZAOUI Nawal), M. HEIM Philippe, MME BENSETTI Nawel, M. KROL Alfred (Procuration de MME MALAQUIN Hélène), MME BLANCO LIQUIÈRE Caroline, MME BONNET Céline, M. CACERES Philippe (Procuration de M. ANTOINE Gérard), MME COBOURG Monique (Procuration de M. GOZÉ Émile), M. COSQUER Cyril, M. GAYRARD Alain, M. GOUTY Michel, M. JOUANY Claude (Procuration de M. TROUCHES Michel), M. PAULIN Samuel, MME VERGNES Brigitte.

Date d'affichage : 16/06/2025

Absents excusés : MME TAMBORINI Christine (Procuration à MME CONDOMINES MAUREL Nadine), M. De LAGARDE Vincent (Procuration à M. DUFOUR Thierry), M. ANTOINE Gérard (Procuration à M. CACERES Philippe), M. GOZÉ Émile (Procuration à MME COBOURG Monique), MME LAGHZAOUI Nawal (Procuration à MME BOUSQUET Audrey), MME MALAQUIN Hélène (Procuration à M. KROL Alfred), M. TROUCHES Michel (Procuration à M. JOUANY Claude).

Absents : M. BAYLE Nicolas, MME DUBOIS Océane, M. ROYER Jacques

Secrétaire : M. COSQUER Cyril.

N° DEL2025-37 : Acquisition de la parcelle 113A48.

Monsieur le Maire présente aux Membres du Conseil Municipal la situation de la parcelle 113A48 sise Labastide-Dénat à Puygouzon.

Cette parcelle appartient aux consorts Paulin et Garibal.

Elle a été détachée de la parcelle 113A56 afin de créer le chemin d'accès menant au lotissement Sainte-Catherine et au village de Labastide-Dénat.

Cette parcelle constituée uniquement d'espaces verts est déjà entretenue par la commune de Puygouzon et ce depuis la création de ce chemin.

Les consorts Paulin et Garibal pensaient qu'elle appartenait déjà à la commune de Puygouzon mais lors de l'organisation de leur succession, ils se sont aperçus qu'elle leur appartenait encore.

Ils proposent donc de la céder à la commune pour l'euro symbolique.

- **VU** le code général des collectivités territoriales et notamment son article L1311-13 habilitant les maires à recevoir et authentifier les actes concernant les droits réels immobiliers ainsi que les baux passés en la forme administrative par leur collectivité ;
- **VU** la demande des consorts Paulin et Garibal de céder la parcelle 113A48 à la commune de Puygouzon ;

- **Considérant** que M. Le Maire va dresser l'acte en la forme administrative et qu'il ne peut être à la fois celui qui rédige l'acte et celui qui représente la commune à l'acte ;

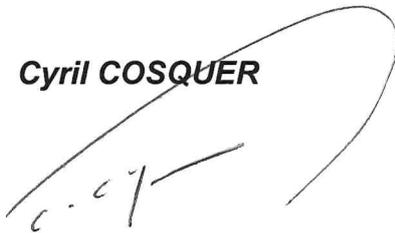
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** l'acquisition de la parcelle 113A48 sise Labastide-Dénat à Puygouzon, appartenant aux consorts Paulin et Garibal pour l'euro symbolique ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à dresser l'acte en la forme administrative ;
- **AUTORISE** Madame Condomines Maurel Nadine, 1^{ère} adjointe, à représenter la commune à l'acte et signer tous les documents et actes nécessaires.

*Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme*

Le secrétaire de séance

Cyril COSQUER



Le Maire

Thierry DUFOUR

